Paradoxes de l'autonomie et de la vulnérabilité dans la prise en charge des mineurs non accompagnés

Pierre MEISEL
Université de Caen Normandie

Résumé : Autonomie et vulnérabilité constituent aujourd'hui un véritable continuum anthropologique sur lequel chaque individu peut être situé. Si jusqu'à la seconde moitié du XX^{e} siècle ce continuum était disjonctif, c'est-à-dire situant clairement l'individu sur un des deux pôles, il semble aujourd'hui de plus en plus conjonctif : l'individu autonome recèle dorénavant une part de vulnérabilité et symétriquement, l'individu vulnérable possède un capacitaire qui peut le mener vers l'autonomie. Mais loin d'une société du care, l'étude d'un service d'accueil de mineurs non accompagnés révèle que tant l'autonomie que la vulnérabilité semblent refusées à ces jeunes exilés. Si ce constat pourrait alors remettre en cause l'hypothèse d'une nouvelle donne anthropologique, il semble au contraire qu'il puisse être la traduction d'une des formes possibles de ce nouveau régime conjonctif. Etant devenu impossible de n'être situé que du côté de la vulnérabilité ou de celui de l'autonomie, l'individu serait ainsi sans cesse renvoyé d'un pôle à l'autre, nécessairement dans un entre-deux.

Mots-clés : autonomie, vulnérabilité, politiques sociales, mineurs non accompagnés care, exilés

1 Introduction

Avec l'apparition de l'idée d'autonomie, l'homme moderne s'est progressivement installé dans un continuum anthropologique entre deux critères devenus comme « des grilles interprétatives à partir desquelles se construisent les représentations de l'humain »[1] : vulnérabilité et autonomie. La première modernité fut le temps de l'installation de l'idée kantienne d'autonomie, c'est-à-dire « d'une conception de l'homme qui pense celui-ci à partir de l'autonomie de la volonté »[2]. Avec la seconde modernité fin

[1] Genard, Jean-Louis (2009) « Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance », *in* Périlleux, Thomas (dir.), *Destins politiques de la souffrance*, Erès, France, p. 27, doi : 0.3917/eres.peril.2009.01.0027

[2] *Ibid.*, p. 29

XIX^{e} siècle émerge un continuum sur lequel sont répartis les individus, incapables ou capables, indépendants ou dépendants, invalides ou valides, ce continuum se constituant ainsi entre les deux pôles de vulnérabilité et d'autonomie. Ces coordonnées sont alors disjonctives l'une de l'autre en tant qu'il existe une délimitation entre « d'un côté des sujets moraux et de droit s'inscrivant dans un idéal d'autonomie moderne, et, de l'autre des individus de non-droit qui, tout au plus, étaient susceptibles de bénéficier d'un regard charitable ou de mesures d'assistance »[3]. L'autonomie se définit alors comme une indépendance matérielle ajoutée d'une capacité d'autodétermination (Schneewind 2001), et être privé de l'une ou de l'autre renvoie automatiquement du côté de la vulnérabilité.

Avec la modernité avancée de la deuxième partie du XX^{e} siècle, la notion d'autonomie prend de nouveaux contours et émerge progressivement l'idée que sa composante capacitaire est présente chez tout être humain, même vulnérable. Cette capacité, dont la forme est propre à l'individu, est une capacité toujours à éveiller et à développer, comme nous le font entendre les mots de capacitation ou d'empowerment[4/5]. « La capacité pourra alors être associée à des dispositifs de capacitation qui, plutôt que de se contenter de ranger les êtres dans des classes, s'efforceront de les tirer vers des états de renforcement de leur pouvoir-être et faire, c'est-à-dire de leur autonomie »[6].

Symétriquement, une composante de vulnérabilité toujours présente ou en devenir s'invite dans l'autonomie. Que ce soit la maladie, les événements professionnels ou familiaux, l'avancée en âge, le handicap, l'individu aussi autonome soit-il est reconnu comme vulnérable, c'est-à-dire qu'il peut basculer dans une situation de vulnérabilité. A partir de la fin du XX^{e} siècle, les auteurs traitant de l'éthique du care démontrent comment cette dépendance n'est ni contingente ni ponctuelle (Paperman et Laugier 2005 ; Tronto 2012). En effet, dans la vie quotidienne, l'autonomie n'est permise que par la prise en charge de notre vulnérabilité par des institutions et des individus, que ce soit par exemple avec la mise en place de réseaux d'eau potable ou le nettoyage des villes et bâtiments. « La dépendance ne s'arrête pas à celles ou ceux qui sont le plus manifestement dans l'impossibilité de survivre ou de vivre une vie humaine sans la présence de tiers. Sous des formes moins aiguës, elle est présente à différents moments de nos existences, à la fois imprévisible et certaine. »[7]

Le continuum anthropologique entre autonomie et vulnérabilité est ainsi en phase de transformation. Si les coordonnées étaient auparavant disjonctives, distinguant clairement vulnérabilité et autonomie et situant les individus sur un seul de ces deux

[3] *Ibid.*

[4] Empowerment : « processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper » (Bacqué 2005)

[5] Dans ce sens, la capacité se rapproche ici, si nous reprenons la théorie d'Amartya Sen (Sen, 2000, p. 66), de la "capabilité" en tant qu'il la définit comme "un ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie". L'individu a ainsi toujours à sa disposition des "fonctionnements" qui fondent une liberté d'action. Mais Sen prend évidemment en compte ce que les "ressources" permettent également à l'individu. En somme, les capabilités sont les possibles (toujours existants) qui s'offrent à l'individu qui a à sa disposition des fonctionnements entre autres décidés par des ressources).

[6] *Genard, op. cit.*, p. 32

[7] Ibos, Caroline « Le *care*, c'est pour les "vulnérables". » in Ibos, Caroline (dir.), *Vers une société du care. Une politique de l'attention*, Le Cavalier Bleu, France, 2019, p. 99-104.

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

pôles, il semble aujourd'hui s'opérer une conjonction entre ces deux coordonnées, l'une pouvant contenir une part de l'autre.

Cependant, ce probable passage d'une conception disjonctive à une conception conjonctive du continuum entre vulnérabilité et autonomie, s'il s'est amorcé courant XX^{e} siècle, n'est pas obligatoirement achevé. En effet les conceptions anthropologiques ne se modifient pas radicalement du jour au lendemain et il s'agit là d'une évolution en cours, qui, dès lors, pourra aboutir à de multiples formes. L'individu sera-t-il simplement situé anthropologiquement dans une oscillation entre vulnérabilité et autonomie (Genard 2009) ? Plus loin dans la conjonction, autonomie et vulnérabilité seront-elles davantage entremêlées, mais alors avec quelle traduction pour l'individu ? Les politiques du care prendront-elles corps dans une société où autonomie et vulnérabilité seront pleinement reconnues chez chacun ou bien cette conjonction peut-elle prendre d'autres formes dont nous pourrions déjà déceler des traces ?

Une enquête ethnographique menée de janvier à juin 2021 dans un service associatif de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) semble ouvrir une voie : et si la mise en place progressive du continuum anthropologique conjonctif entre vulnérabilité et autonomie se traduisait par l'existence d'un entre-deux dans lequel évolueraient les individus ? D'un côté, ils ne pourraient pas être reconnus comme autonomes car vulnérables, de l'autre ils ne pourraient pas être considérés comme vulnérables car dotés d'autonomie, l'un leur étant refusé au nom de la présence l'autre. Il s'agirait alors comme d'une rémanence de la nécessité de situer l'individu d'un côté ou de l'autre des coordonnées disjonctives du continuum, mais cette nécessité serait devenue irréalisable du fait de la conjonction contemporaine entre vulnérabilité et autonomie.

2 L'autonomie des MNA : une coordonnée incompatible avec la vulnérabilité commandant la prise en charge

2.1 L'autonomie des MNA perçue comme excessive

Ayant conclu un accord avec la direction de l'association pour être dans une position de stagiaire à la découverte des métiers du social, mon observation participante m'a permis d'évoluer librement au sein d'une association d'hébergement et d'accompagnement des MNA pour une durée totale de 9 semaines réparties sur 6 mois. Cette association, située dans une ville du grand ouest français au pôle urbain d'environ 200 000 habitants, hébergeait à mon arrivée 80 jeunes, uniquement des hommes, les femmes étant prises en charge par une autre structure. Sur ces 80 jeunes, 17 nationalités étaient identifiables, avec une représentation importante de guinéens, maliens, algériens et afghans, pour une fourchette d'âge entre 15 et 18 ans + 6 mois. L'équipe salariée était constituée de 30 personnes, 6 hommes et 24 femmes, dont la moitié de l'effectif était composé de moniteurs éducateurs presque tous âgés de 20 à 30 ans, l'autre moitié se répartissant entre les cheffes de services et travailleuses sociales d'un côté et les infirmières ou surveillants de nuit de l'autre. Ayant la possibilité d'évoluer plusieurs semaines complètes au sein du service, j'ai pu tout à la fois suivre des professionnels dans leurs journées, suivre des jeunes dans leurs parcours et multiplier les entretiens.

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

Tout au long de cette immersion, l'autonomie dont pouvaient faire preuve les MNA a semblé à de multiples endroits s'opposer à la vulnérabilité qui commande la prise en charge de ces mineurs.

Fiona, monitrice-éducatrice, me livre lors d'un entretien au sujet des jeunes qu'elle a en charge : « On sait qu'ils mentent parfois, tu vois sur leur âge tout ça, c'est sûr y en a qui mentent, ils peuvent pas être si jeunes. ». Je lui demande alors à quoi elle voit cela. « Bah leur comportement, leur façon d'être, c'est pas possible. » Cette remarque de Fiona qui établit une corrélation entre l'autonomie des jeunes et leur âge me questionne. Pourquoi le comportement d'un jeune, sa façon d'être, aussi autonome soit-elle, serait-elle synonyme de mensonge sur son âge ? Plus simplement encore, pourquoi cette autonomie interroge-t-elle ?

Une des cheffes de service, Alexia, renforce mon questionnement. Alors que nous débutons un entretien quant à la vulnérabilité des jeunes, elle déclare :

« De façon générale je crois qu'il faut qu'on arrête de croire que ces jeunes ont pas de ressources, qu'ils sont trop fragiles. Regardez, juste leur parcours migratoire, ça veut bien dire qu'ils ont des ressources, ils sont autonomes en fait hein, bon un peu trop on est d'accord ? »

De nouveau et cette fois explicitement, il est fait mention d'un « trop » d'autonomie qui semble poser problème aux professionnels. Pourtant, nous y reviendrons, l'autonomie des jeunes et un des objectifs de la prise en charge et dans mes six mois de présence, cette autonomie n'a été aucunement synonyme de délinquance ou même de désordre au sein du service. Si un « trop » d'autonomie est souligné par les professionnels, c'est pour une toute autre raison.

2.2 Répondre aux normes de vulnérabilité : minorer l'autonomie

Les textes officiels quant aux conditions de prise en charge des jeunes MNA nous apportent un éclairage précieux.

Les MNA sont pris en charge dans les services d'aide sociale à l'enfance dans le cadre de l'article 212-3 du mars 2007 du code de l'action sociale et des familles : les interventions de la protection de l'enfance

« peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »[8]

Les enfants étrangers, soumis au Ceseda[9] s'ils sont accompagnés d'un parent, sont ainsi inclus dans la prise en charge proposée dès lors qu'ils sont des « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Nous notons bien ici que si les jeunes français peuvent être pris en charge jusque 21 ans au nom de

[8] République française (2021), Code de l'action sociale et des familles, <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796426/2007-03-06> (consulté le 25 août 2021)

[9] Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

l'enfance en danger (Löchen 2018), la protection de jeunes exilés privés de leur famille est quant à elle sujette à la condition de leur minorité.

La difficulté qu'ont les travailleurs sociaux avec l'autonomie des jeunes semble alors pouvoir s'expliquer. En effet, pour pouvoir bénéficier des services de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs non accompagnés doivent passer une évaluation de minorité, évaluation à laquelle fait référence Fiona quand elle parle de mensonge sur l'âge. Or minorité et vulnérabilité sont pleinement confondues dans cette évaluation, faisant ainsi de l'autonomie des jeunes un critère de refus de prise en charge.

Regardons comment est construite législativement cette dernière. Dès qu'ils sont connus de l'administration, la circulaire Taubira du 31 mai 2013 place les jeunes exilés sous l'article L223-2 du code de l'action sociale et des familles qui prévoit des mesures d'accueil d'urgence, dites de « mise à l'abri »[10]. Au terme de cinq jours, soit les jeunes sont reconnus comme « mineurs temporairement ou définitivement privés de leur milieu familial » (donc MNA), soit ils relèvent du Ceseda, c'est-à-dire qu'ils sont considérés comme étrangers en France accompagnés d'un proche. Les Conseils départementaux sont responsables de l'évaluation de minorité durant ces cinq jours et peuvent, s'ils le souhaitent, la déléguer à des opérateurs privés[11].

La circulaire du 31 mai 2013 précise le protocole d'évaluation (consistant avant tout en un entretien[12]) et définit la grille d'observation à appliquer lors de ce dernier :

« A chaque stade de l'entretien, l'évaluateur devra être attentif aux éléments suivants : (1) le développement physique du jeune et la compatibilité de l'apparence physique avec l'âge allégué (2) le comportement du jeune et la compatibilité du comportement avec l'âge allégué (3) la vulnérabilité du jeune (4) la capacité du jeune à l'indépendance et à l'autonomie (5) la capacité de raisonnement et de compréhension. »[13]

Les points 3 et 4 retiennent ici toute notre attention. La vulnérabilité et l'autonomie constituent des critères de définition de l'âge du jeune, et non pas simplement des indicateurs sur sa situation personnelle. Dès lors, un jeune considéré comme trop autonome sera déclaré majeur, à moins que d'autres critères comme l'apparence physique ne viennent contrebalancer l'évaluation[14]. Ainsi, par la simple inscription de l'autonomie comme indice de majorité, celle-là devient objet de doute quand elle est identifiée par les professionnels. Deux couples disjoints s'opposent : vulnérabilité et minorité d'un côté, autonomie et majorité de l'autre. Dès lors, un jeune aussi mineur soit-il dans les faits, voit son autonomie refusée en tant que si elle était reconnue elle pourrait conduire à un refus de prise en charge.

Il nous semble important de relever également que l'autonomie des jeunes est tout à fait imbriquée avec leur vulnérabilité. En effet, la série d'épreuves qu'est la migra-

[10] Article R221-11 du Code de l'action sociale et des familles

[11] *Ibid.*

[12] Les tests osseux ne sont qu'un recours même si les pratiques au niveau des département peuvent, de fait, différer des dispositions juridiques nationales.

[13] République française (2021), circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers : dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation, <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/37174> (Consulté le 25 août 2021)

[14] Il est à noter que l'apparence physique est elle aussi souvent modifiée par le parcours migratoire et qu'un vieillissement prématuré des corps est fréquemment observable chez les jeunes exilés (Perrot 2019)

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

tion est tout à la fois génératrice de vulnérabilité (exposition aux violences, ruptures familiales, etc.) et apprentissage accéléré de l'autonomie (Perrot 2019)[15]. Il y a ainsi conjonction entre vulnérabilité et autonomie. Pour autant, le jeune se voit obligé de minorer son autonomie pour permettre une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance et, même une fois l'évaluation passée, les traces qu'il en reste éveillent le soupçon des professionnels.

3 L'appel permanent au capacitaire de l'individu vulnérable : la vulnérabilité interdite

3.1 Un accompagnement vers l'autonomie pour les personnes vulnérables

Mon enquête dans ce service d'accueil des MNA m'a fortement interrogé sur un autre point : l'accompagnement vers l'autonomie se fait-il en pleine considération de la vulnérabilité des jeunes ou bien cette dernière est-elle devenue au contraire un obstacle à un impératif d'autonomie ?

Lorsque j'interroge le directeur de la protection de l'enfance quant à ce qui guide la prise en charge des jeunes dans son secteur, vulnérabilité et développement de l'autonomie semblent bien conjointement pris en compte :

_« Ce qui guide toutes les prises en charge c'est la situation de danger des adolescents. C'est l'article 375 du code civil et son équivalent dans le code de l'action sociale et familiale. […] Les principes sur lesquels on est, on croit en la capacité des adolescents à cheminer, à se préparer à leur vie adulte, à apprendre à vivre, à apprendre leur future autonomie, à s'insérer professionnellement, à prendre soin d'eux. »

Nous entendons ici comment la constituante capacitaire de l'autonomie est importante. Il s'agit de développer des capacités, de cheminer sur ce continuum conjonctif entre vulnérabilité et autonomie. L'individu, aussi vulnérable soit-il, possède des capacités propres dont le développement peut s'opérer dans un contexte de « prendre soin », de care.

L'accompagnement vers l'autonomie dans la prise en charge de la vulnérabilité est par ailleurs pleinement inscrit dans une des lois de référence de l'aide sociale à l'enfance, la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 du code de l'action sociale et des familles :

« Article 2 : L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. […] »

« Article 7 : […] Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion. »

[15] Adeline Perrot nous propose de nombreux autres exemples. Ainsi, « contraints de fréquenter d'autres migrants (les majeurs et les familles), de franchir des zones dangereuses (frontières militarisées, territoires en conflits armés, murs de barbelés, courants maritimes, etc.) et de se fier aux consignes des passeurs (remettre la somme d'argent exigée, ne pas poser de questions, se cacher, patienter, ne pas bouger du camion, ne pas sortir de la maison, marcher, ne pas se retourner, etc.), ils vivent une sorte de "vieillissement" prématuré, […] l'insouciance est rapidement réfrénée par la gravité des évènements. »

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

L'article 2 est explicite sur l'action parfaitement conjointe : l'action sociale tend à promouvoir « l'autonomie et la protection ». L'article 7, lui, souligne la notion de développement de l'individu, suggérant ainsi que l'autonomie ne peut se décréter. Elle est un horizon et l'individu est comme doté d'un capacitaire propre.

Sur le terrain, j'ai concentré une partie de mes observations autour du logement des MNA, ce dernier étant un point central dans l'accompagnement de l'autonomie. En effet, lors de mon arrivée dans le service, il m'a été immédiatement présenté les documents guidant la logique des déménagements que suivent les jeunes au sein du service, et la cheffe de service a insisté sur leur centralité dans le développement de l'autonomie.

Les logements sont ainsi répartis en trois catégories, selon des « paliers d'autonomie » où se situent les MNA.

« Logements collectifs » : destinés aux MNA évalués en « palier 1 de l'autonomie », logements pour 6 personnes, passage quotidien des moniteurs éducateurs. Tout MNA arrivant dans le service commence par un placement en logement collectif.

« Logements semi-autonomes » : destinés aux MNA évalués en « palier 2 de l'autonomie », logements pour 4 personnes, passage des moniteurs-éducateurs tous les deux jours.

« Logements autonomes » : destinés aux jeunes évalués en « palier 3 de l'autonomie » : studios pour une à deux personnes, passage bihebdomadaire des moniteurs-éducateurs.

Nous voyons ici une transcription étape par étape de la volonté de progression dans l'autonomie, bien que ces paliers de l'autonomie ne soient aucunement définis par ailleurs dans le service. En effet, à ma question concernant leur définition, la cheffe de service m'a répondu de façon circulaire : « les paliers de l'autonomie c'est justement le passage d'un logement à l'autre. Ce qui compte, c'est ce qu'en font les professionnels au quotidien ».

Morgane, monitrice éducatrice qui comme ses collègues passe quotidiennement dans les logements, appuie ce discours quant à l'accompagnement de l'autonomie par le logement :

« Nous on est là pour accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la vie quotidienne. On est là pour qu'ils apprennent à s'occuper de chez eux, faire à manger, faire la vaisselle, tenir la maison propre, tout ça quoi, apprendre l'autonomie et tout ce qui va avec. Ce qu'on leur demande c'est pas de faire des trucs de fou, c'est juste d'être un peu indépendants et de savoir trouver les capacités en eux pour s'adapter à ce qui les attend après. Dès qu'ils sont prêts, on les fait passer d'un logement à l'autre pour qu'ils progressent dans l'autonomie ».

A nouveau, nous entendons ici la notion de progression, de cheminement et de développement capacitaire.

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

Pourtant, malgré l'affichage dans les textes ou dans les discours d'une vision de l'autonomie qui serait un développement capacitaire de l'individu, mon enquête m'a mené à constater des écarts importants avec la réalité de l'accompagnement.

3.2 La logique de déménagements des MNA : entre injonction à l'autonomie et refus de la vulnérabilité

Sur sept discussions auxquelles j'ai pu assister entre les jeunes et les moniteurs éducateurs concernant des déménagements, il s'est agi six fois d'une simple annonce avertissant les jeunes du changement de logement à venir. Ainsi, Pascal, moniteur-éducateur que je suis pendant trois jours, avertit comme cela Oussama : « Tu vas déménager la semaine prochaine dans un semi-autonome, prépare-toi, tu verras c'est pas la même chose, faudra que tu fasses beaucoup plus tout seul, mais en même temps c'est bien, t'auras plus d'intimité tu verras ». Oussama ayant simplement acquiescé, aucune autre discussion n'a eu lieu.

Sur les sept annonces de déménagements auxquelles j'ai assisté, seule une d'entre elles a duré plus de quelques instants et a fait l'objet d'une conversation plus poussée avec le jeune sur ce qu'allait impliquer ce changement, sur la façon dont il l'appréhendait, ce qu'il faudrait mettre en place, etc.

Il en est de même quant aux réunions collectives du service qui se tiennent de façon hebdomadaire. Si sur les 9 réunions auxquelles j'ai assisté ce ne sont pas moins de 17 déménagements qui ont été validés, les discussions ont cependant toujours été très courtes à ce sujet. Les déménagements sont proposés par la cheffe de service et leur avis est demandé aux professionnels. La proposition est alors généralement discutée en quelques minutes, rarement plus de deux à trois. Les éducateurs acquiescent ou commentent les choix par des phrases très générales : *"Oui je pense qu'il est prêt"; "oh ça va lui faire bizarre au début mais bon y a pas de problèmes"*.

Le développement du capacitaire de l'individu, s'il semble bien visé dans les intentions affichées, semble donc ici se faire avec un accompagnement à minima, si ce n'est inexistant. Si nous savons par de nombreuses enquêtes que cet accompagnement n'est pas réalisé entre autres par manque de moyens et de temps pour les professionnels (Amiguet et Roger Julier 2004, Gaignard 2016), ce qui m'intéresse ici est l'évolution des conceptions de vulnérabilité et d'autonomie dans ce cadre donné.

Face à mes interrogations quant à ce double mouvement de mise en valeur du développement des capacités du jeune et le peu de temps qui est accordé à ce point, j'interroge Margot, travailleuse sociale et donc responsable d'un suivi plus global des jeunes que celui fait par les moniteurs éducateurs :

> *« Ça fonctionne partout comme ça. En fait, le jeune, on le fait évoluer de palier en palier. S'il est pas prêt, c'est pas obligatoirement grave, ce qui compte c'est de fixer des objectifs et d'avancer. Et effectivement on va peut-être avoir un jeune qui va sortir du palier 2 bon bof acquis, et le palier 3 on n'en parle pas c'est pas acquis, mais c'est pas grave, avec les jeunes on a fixé des objectifs. »*

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

Ici, la travailleuse sociale semble donc justifier le peu de temps accordé au développement du capacitaire par l'importance de « fixer des objectifs », « d'avancer ». La capacité, elle, si elle n'est pas atteinte « c'est pas grave » et cela n'empêche pas de passer au palier suivant. L'objectif se suffirait-il donc à lui-même indépendamment du réel développement de l'autonomie ?

Lors d'un long entretien, j'expose mon étonnement à Alexia, une des cheffes de service déjà citée, qui m'évoque alors le passage en logements autonomes, c'est-à-dire individuels :

> « Apprendre *à être seul c'est vivre seul quand même, globalement. Non ? [ton interrogatif – court silence] Tant que t'es pas seul je pense que tu conscientises pas. Non ? [ton interrogatif – court silence] […] Ce sont des jeunes qui vont être tellement rapidement seuls, que moi je trouve ça plutôt positif qu'ils se gèrent seuls, sinon la douloureuse*[16] *elle est trop importante. Et puis tu sais ils ont des ressources tu sais, vraiment, faut arrêter de croire qu'ils sont vulnérables.* »

A nouveau, le développement du capacitaire, l'accompagnement vers l'autonomie semble évacuer les actes concrets et quotidiens. Ce qui compte serait bien davantage une sorte d'autonomie qui de toutes façons sera atteinte pour les jeunes à la sortie du service. L'autonomie est ici confondue et réduite à la solitude d'une fin de prise en charge qui s'annonce et qui explique également le passage automatique des paliers que décrivait Margot.

L'autonomie, malgré donc une vision capacitaire dans les textes et les discours, semble finalement être une nécessité commandée par la fin de la prise en charge. Le mouvement de capacitation ou d'accompagnement du développement des capacités chez l'individu vulnérable, semble réduit à portion congrue. Ainsi, le paradoxe est grand quand on constate que c'est justement une vision conjonctive du continuum entre vulnérabilité et autonomie qui amène un objectif de capacitation dans la prise en charge de la vulnérabilité. En effet, si l'accompagnement vers l'autonomie se réduit à une simple injonction, d'une part ce n'est plus un accompagnement ni un cheminement, et d'autre part cet impératif se retrouve être une négation de la vulnérabilité de l'individu en tant que l'injonction à l'autonomie ne lui laisse aucune place.

4 Une vulnérabilité et une autonomie devenues inatteignables : l'individu dans l'entre deux

Par deux fois donc nous faisons face à des paradoxes importants. Les épreuves de la migration créent tout à la fois vulnérabilité et autonomie chez les jeunes exilés, et pourtant leur autonomie doit être minorée car c'est la vulnérabilité qui commande la prise en charge. De même, d'une vision conjonctive du continuum entre vulnérabilité et autonomie nait la nécessité que la prise en charge de la vulnérabilité soit liée à un développement des capacités propres de l'individu. Pourtant, au nom d'un impératif

[16] Argot signifiant addition

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

d'autonomie qui s'impose par la fin de la prise en charge, tant la considération des éléments de vulnérabilité que le développement de l'autonomie semblent mis à mal.

Ces constatations empiriques sont-elles simplement interprétables comme les traces encore existantes du continuum disjonctif vulnérabilité – autonomie qui serait entré en oscillation avec le continuum conjonctif amené à s'imposer ? Si nous suivons cette hypothèse, la société du care pourrait tout à fait advenir dans un avenir plus ou moins proche, le temps que cette transition anthropologique s'achève.

Cependant, au-delà du fait que nous pourrions mettre en doute le principe même d'une oscillation entre deux conceptions anthropologiques, nous proposons ici d'interpréter cette réalité sociale où la vulnérabilité et l'autonomie sont niées dans le même mouvement comme le signe d'une bascule claire dans une conception conjonctive entre vulnérabilité et autonomie. L'une ne va plus sans l'autre. Si l'on suit cette hypothèse, il est alors tout à fait envisageable que l'autonomie soit devenue une injonction en tant qu'elle est toujours présente et toujours plus à développer en chaque individu et que, corollairement, l'individu ne puisse plus être reconnu comme réellement vulnérable, la vulnérabilité étant sans cesse mise en doute par les capacités toujours existantes de l'individu. Ainsi ne peut être vulnérable le jeune exilé qui a tant de capacités pour venir jusque sur notre sol. Ne peut être vulnérable tel bénéficiaire de minimas sociaux qui pourtant a les moyens d'acheter un smartphone. La vulnérabilité, dans cette réalité, doit exclure nombre d'indices d'autonomie dont il serait intéressant de dresser une typologie. Et si l'individu était cependant reconnu comme bénéficiaire de services ou minimas sociaux, alors sa vulnérabilité recèle d'office une injonction à l'autonomie, les deux coordonnées étant nécessairement liées. L'individu est alors appelé à se (re)prendre en main grâce à sa volonté. Il peut surveiller et travailler ses curseurs de santé, d'employabilité, d'insertion culturelle, etc. Loin de l'éthique du care, cette injonction à l'autonomie se retrouve alors être pour la personne vulnérable, dans un mouvement d'inversement, une négation des conditions matérielles de vulnérabilité qui empêchent justement un accès rapide ou immédiat à l'autonomie. Le continuum conjonctif semble ainsi se traduire, dans cette réalité sociale contemporaine, comme l'impossibilité de situer réellement l'individu comme vulnérable ou autonome. Il est bien plutôt dans un entre-deux défini par ces pôles, pôles qui ne cessent, tels des miroirs, de se renvoyer leur image conjointe, l'un contenant l'image de l'autre. Voilà l'effet de l'infini en miroir[17] dans lequel semble plongé l'individu. Cette hypothèse que nous défendons rejoint ici une crainte de Jean-Louis Genard pour qui, s'il questionnait la possibilité d'une période d'oscillation entre les deux continuums anticipait déjà les régimes possibles du continuum conjonctif : il pourrait « aussi bien s'ouvrir à un régime de souci et de respect de l'autre qu'à un régime de moralisation, de néopaternalisme, d'infantilisation ou de dureté »[18]

[17] L'effet de l'infini en miroir, expression utilisée en optique, réfère à un phénomène visuel qui se produit lorsque deux miroirs sont placés face à face, créant une séquence infinie de réflexions récursives

[18] Genard, Jean-Louis, *op. cit.*, p. 45

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611

Bibliographie

Amiguet, Olivier ; Claude Roger Julier, *Les enjeux contradictoires dans le travail social,* Érès, Toulouse, 2004

Appay, Béatrice (2012), « De l'autonomie émancipatrice à l'injonction d'autonomie », *Vie sociale*, vol. 1, no. 1, 2012, p. 29-40.

Bacqué, Marie-Hélène (2005), « L'intraduisible notion d'*empowerment* vue au fil des politiques urbaines américaines », *Territoires*, n° 460

Garrau, Marie ; Le Goff, Alice, *Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du care,* Presses Universitaires de France, Paris, 2010

Gaignard, Olivier (2016) « Pouvoir managérial et travail d'acceptation dans les établissements sociaux », *Le Sociographe*, vol. 55, no. 3, p. 43-56.

Genard, Jean-Louis (2009) « Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance », *in* Périlleux, Thomas (dir.), *Destins politiques de la souffrance*, Erès, France, doi : 0.3917/eres.peril.2009.01.0027

Löchen, Valérie (2018) « Chapitre 3. Prévention et protection de l'enfance », *in* Löchen, Valérie (dir.), *Comprendre les politiques sociales*, Dunod, France, p. 166-167, doi : 10.3917/dunod.loche.2021.01.0150

Paperman, Patricia ; Laugier, Sandra, *Le Souci des autres. Éthique et politique du* care, Éditions de l'EHESS, Paris, 2005.

Perrot, Adeline (2019) « Une infantilisation inévitable ? La réversibilité de l'âge chez les jeunes exilés en France », *Genèses*, vol. 114, No.1, France, p. 75-95, doi : 10.3917/gen.114.0075

Schneewind, Jerome B., *L'Invention de l'autonomie. Une histoire de la philosophie morale moderne*, Gallimard, France, 2001

Ibos, Caroline, « Le *care*, c'est pour les "vulnérables". », *in* Ibos, Caroline (dir.) *Vers une société du care. Une politique de l'attention*, Le Cavalier Bleu, 2019, p. 99-104.

Sen, Amartya, *Repenser l'inégalité*, Seuil, Paris, 2000

Tronto, Joan C. *Le risque ou le care ?* Presses Universitaires de France, Paris, 2012

Published in : ROELENS, Camille ; PAHUD, Stephanie (dir.), *Perspectives plurielles sur l'autonomie et ses paradoxes*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004611, doi : 10.17184/eac.9782813004611